

NOTE – Cette lettre peut être acheminée à M. Luc Bourdon par courrier à l'adresse fournie ci-dessous, par courriel à securiteferroviaire@tc.gc.ca ou par télécopieur au 613 990-7767

MODÈLE n° 2

Date: _____

Monsieur Luc Bourdon
Directeur général, Sécurité ferroviaire
Transports Canada
427, avenue Laurier Ouest, 14^e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0N5

Monsieur Bourdon,

Conformément à l'alinéa 20(2)b) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire* (LSF), la compagnie de chemin de fer locale : _____ désire présenter les règles cochées suivantes au ministre en vue d'obtenir une approbation :

- Règlement d'exploitation ferroviaire du Canada*, 26 février 2008, remaniements du texte datés du 19 mars 2008 (en anglais) et du 26 mars 2010 (en français)
<http://www.tc.gc.ca/fra/securiteferroviaire/regles-tco114.htm>
- Règlement relatif à l'inspection et à la sécurité des freins, sur les trains de marchandises et de voyageurs*, 21 novembre 2011 (en anglais); 6 décembre 2011 (en français)
<http://www.tc.gc.ca/fra/securiteferroviaire/regles-tco0150-137.htm>
- Règlement relatif à l'inspection et à la sécurité des locomotives de chemin de fer*, article 36, 4 février 2010
<http://www.tc.gc.ca/fra/securiteferroviaire/regles-tco76-331.htm>
- Règlement sur la réflectorisation du matériel ferroviaire*, 27 février 2006
<http://www.tc.gc.ca/fra/securiteferroviaire/regles-tco56-278.htm>
- Règlement concernant l'inspection et la sécurité des wagons de marchandises*, 25 octobre 1994
<http://www.tc.gc.ca/fra/securiteferroviaire/regles-tco61-330.htm>
- Règlement relatif à l'inspection et à la sécurité des voitures voyageurs*, article 31, 8 novembre 2001
<http://www.tc.gc.ca/fra/securiteferroviaire/regles-tco26-356.htm>
- Règlement relatif à la sécurité des voyageurs*, article 7, 31 mars 2000
<http://www.tc.gc.ca/fra/securiteferroviaire/regles-tco16-357.htm>
- Règles concernant l'inspection au défilé, Règle R-41300 1.22*
<http://www.tc.gc.ca/fra/securiteferroviaire/regles-578.htm>

Conformément à l'alinéa 20(2)b) de la LSF, la compagnie de chemin de fer locale : _____ a fourni un avis de son intention de présenter ces règles à la compagnie de chemin de fer hôte : _____ . Une copie de la correspondance et de la réponse fournie par la compagnie de chemin de fer hôte est jointe à la présente.

Je vous prie d'accepter, Monsieur Bourdon, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Signature : _____

Nom complet : _____

Titre et nom de l'entreprise : _____

Coordonnées : _____